

DEPENSES ET PANSEMENTS APRES UNE CHIRURGIE : L'ORDONNANCE DE SORTIE A (RE)PENSER

M.THIERRY, N. CERBELAUD, S. TREDEZ, C. GRANAT, E. PENET, M. FAMIN

Pharmacie à usage intérieur, Centre Hospitalier Général, 39 avenue de la Sénatorerie, 23011 Guéret Cedex

Introduction :

Dans le cadre de la contractualisation portant sur la régulation des dépenses sur la Liste des Produits et Prestations de Prescriptions Hospitalières Exécutées en Ville (PHEV LPP) et du CAQES (Contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'Efficience des soins), un audit sur les prescriptions de pansements sur les ordonnances de sortie après une chirurgie a été mené au Centre Hospitalier de Guéret.

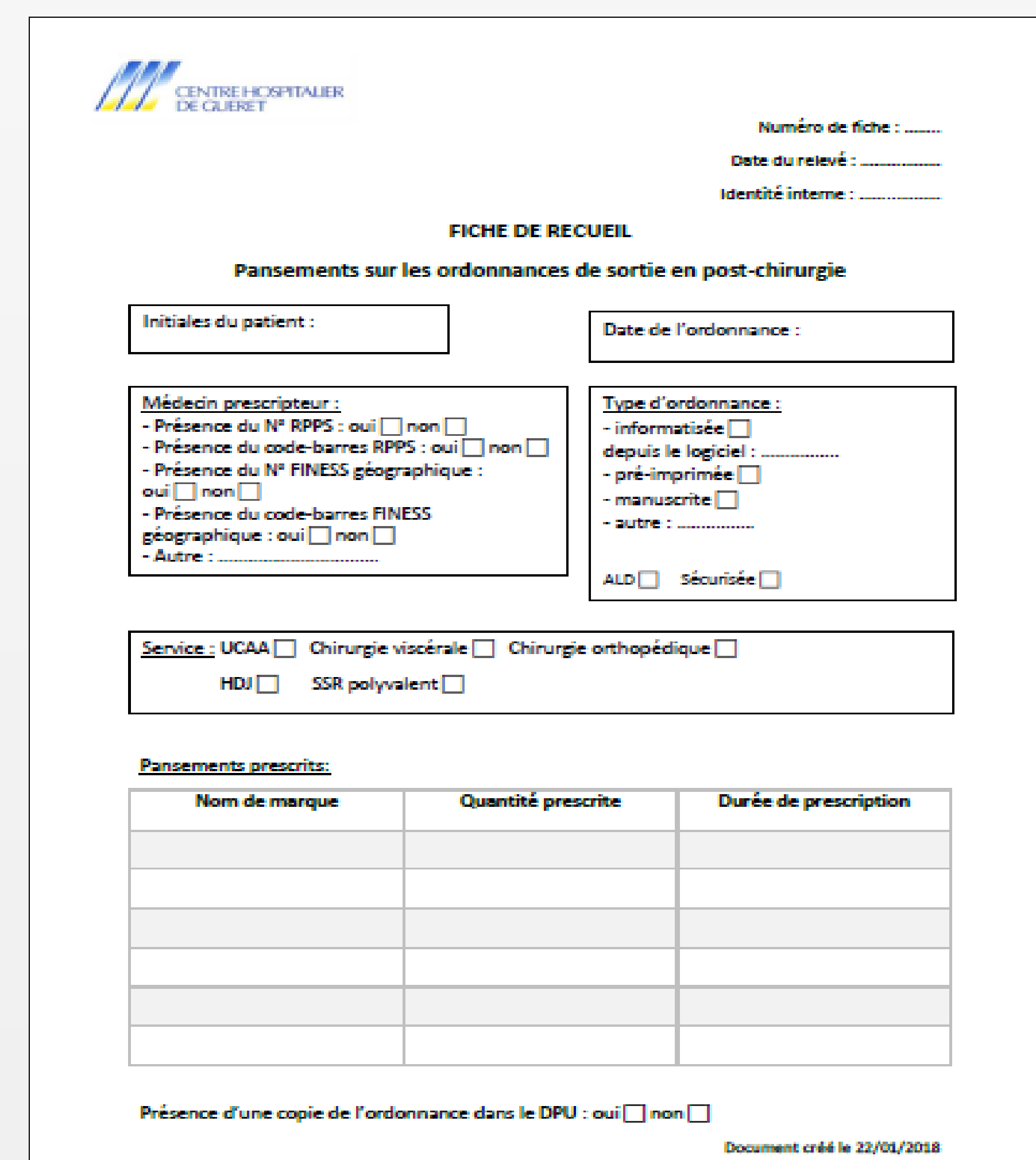
Matériel et méthode :

Cette enquête prospective a été réalisée sur 52 ordonnances entre le 05/02/2018 et le 09/03/2018 dans les services de chirurgie orthopédique, chirurgie viscérale et l'unité de chirurgie et d'anesthésie ambulatoire (UCAA). La grille de recueil des données ci-dessous a été élaborée pour analyser 9 critères réglementaires et 9 critères techniques.

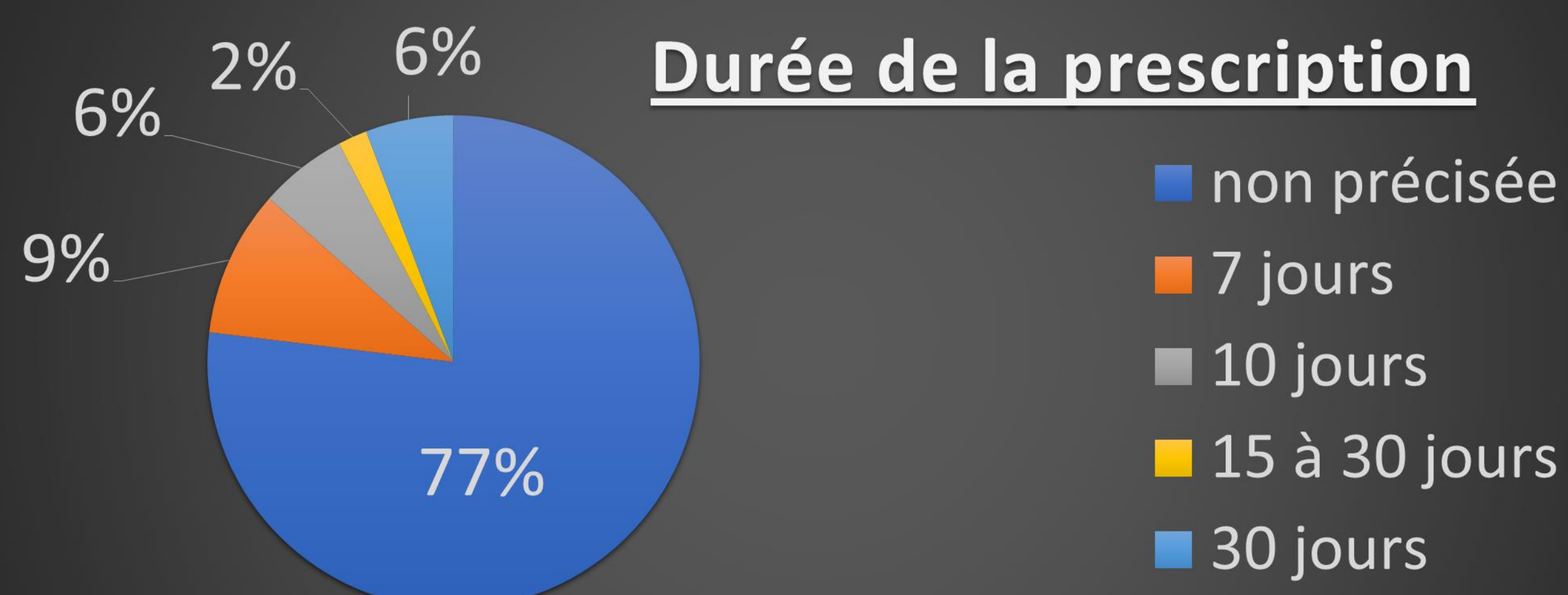
Résultats :

Critères réglementaires :

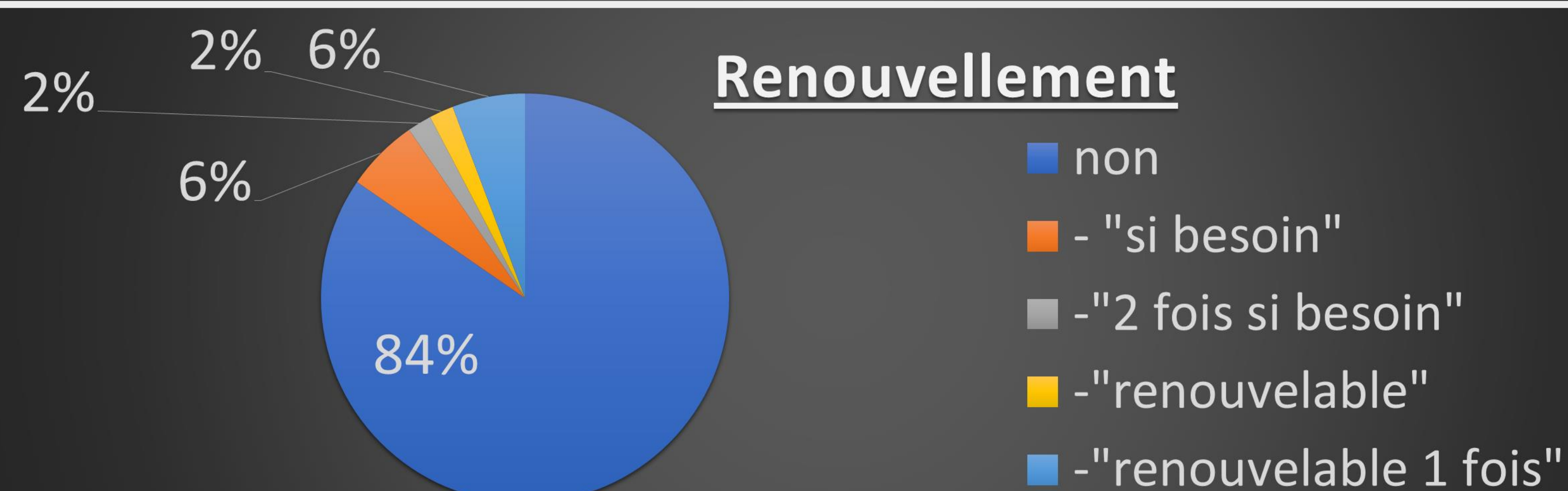
- Répartition des ordonnances en fonction des services : 50% en chirurgie orthopédique, 33% en chirurgie viscérale et 17% pour l'UCAA.
- 75% des ordonnances avec le numéro RPPS du prescripteur et 33% avec le code-barres RPPS.
- Aucune avec le numéro et/ou le code-barres FINESS géographique.
- 3 ordonnances non datées et 4 ordonnances anticipées (soit réalisées le jour de l'opération et non le jour de sortie d'hospitalisation).
- Types d'ordonnance : 73% des ordonnances sont des ordonnances pré-imprimées (9 modèles différents ont été relevés) et 25% des ordonnances informatisées. Seule une ordonnance (soit 2% des ordonnances) est manuscrite.



Durée de la prescription



Renouvellement



Résultats :

Critères techniques :

- Mention de la taille de la plaie dans 98% des cas.
- Quantité précisée dans 63% des cas, généralement une boîte.
- Dans 77% des cas aucune durée de prescription indiquée. Seule la quantité était notée. Lorsqu'une durée est précisée elle varie entre une semaine et un mois.
- Toutes les ordonnances pré-imprimées présentaient la mention « jusqu'à cicatrisation complète ».
- 84% des ordonnances sont non renouvelables, soit 16% d'ordonnances renouvelables (jusqu'à 2 fois si besoin).

Discussion / conclusion :

Des axes d'amélioration ont été définis : suppression des mentions « renouvelable » et « jusqu'à cicatrisation complète » pouvant être remplacées par « à faire renouveler par une IDE, si nécessaire » (les IDE ayant le droit de prescrire les pansements), durée de la prescription limitée à 7 jours, rationalisation du nombre de supports pré-imprimés, présence des numéros et/ou code-barres des RPPS et FINESS géographique et à terme informatisation de toutes les prescriptions de pansements. Ce travail fera l'objet d'une présentation dans le cadre du prochain dialogue de gestion entre l'ES et les tutelles (assurance maladie, ARS).